

## Des retraités vont devoir retourner travailler à cause de la réforme

**Plusieurs dizaines de salariés, pré-retraités du Crédit Mutuel de Bretagne, vont être contraints de revenir travailler.**

**Conséquence inattendue de la réforme du gouvernement et du report de l'âge légal de départ à taux plein.!!**

Plusieurs dizaines d'anciens employés, pré-retraités du Crédit Mutuel de Bretagne, vont être contraints de revenir travailler plusieurs mois dans leur entreprise. Conséquence inattendue de la réforme du gouvernement, qui prévoit le report de l'âge légal de départ à la retraite à taux plein.

Ces anciens employés de la banque sont toujours juridiquement salariés de leur entreprise, mais sont en situation de pré-retraite après avoir signé une convention leur permettant de quitter leur emploi avant 60 ans. Mais le report de l'âge légal de départ à la retraite à 62 ans a tout changé.

L'un d'eux, Roger Le Bris, témoigne sur RMC:

*« J'avais épargné des jours de congés dans le cadre d'une convention, et j'étais donc, dans ma tête, à la retraite depuis le 4 août. Ce jour-là, j'ai fait mon pot de départ. Certes, il me fallait attendre le 1er septembre 2011 pour être définitivement considéré comme retraité, mais ma carrière était terminée. Mais entre temps, la réforme des retraites a été votée, et je me retrouve à devoir partir à 60 ans et 4 mois. Donc je serai obligé de revenir travailler 4 mois le 1er septembre 2011 ! ». « C'est extrêmement déstabilisant »* Outre le choc psychologique, Roger Le Bris évoque un problème qui lui paraît insoluble pour l'instant.

*« D'accord pour retourner travailler, puisque je n'ai pas le choix de toutes manières. Mais pour faire quoi ? Quel métier ? Je n'en ai strictement aucune idée. J'ai déjà été remplacé à mon poste et je crois que mon employeur lui-même se pose les mêmes questions. Et je le comprends: au bout d'un an d'inactivité je serai totalement disqualifié, et on est une soixantaine dans mon cas dans l'entreprise ».*

*« Au final, j'ai peur que mon entreprise m'impose un congé sans solde de 4 mois, et je ne peux pas me permettre de passer ce temps là sans être payer. Tout ça, c'est extrêmement déstabilisant ».*

*trouvé sur RMC.info*